

Bilan d'activités de l'année 2022

Convention entre le Conseil Départemental du Gard
et le Syndicat des Forestiers Privés du Gard



Bureaux du Syndicat situés au 1er étage de l'immeuble abritant la Mairie de Ribaute-les-Tavernes

Décembre 2022



Sommaire

Introduction	1
Les actions.....	4
1. Sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers.....	5
1.1. Les réunions d'information technique	5
1.2. Les contacts et les visites-conseil.....	7
1.3. La formation des propriétaires forestiers	8
1.4. Les supports pédagogiques.....	8
1.4.1. Placettes de démonstration.....	8
1.4.2. Fiches techniques.....	9
1.4.3. Valorisation de la Xylothèque et des autres supports ludiques	9
1.4.4. Diffusion du livre « Propositions pour la Garrigue »	9
1.5. Les documents de gestion durable	10
1.6. Le site internet du Syndicat.....	10
1.7. Le bulletin d'information : la gazette « Auprès de nos arbres ».....	11
1.8. Les manifestations Grand Public	11
1.8.1. Les escapades nature	11
1.8.2. Visite scolaire	12
1.8.3. Les Journées Internationales des Forêts	12
2. Les actions qui concourent à la protection de l'environnement.....	12
2.1. La protection des forêts contre l'incendie.....	12
2.2. La forêt dans les Sites Natura 2000	13
2.3. La forêt et les services environnementaux rendus.....	13
2.4. La forêt et la gestion cynégétique.....	13
2.5. Le Parc national des Cévennes.....	13
3. Participation aux démarches territoriales	14
3.1. L'opération « Gestion durable des forêts cévenoles »	14
3.1.1. Sensibilisation et mobilisation des propriétaires forestiers	14
3.1.2. Chantiers tests de récolte durable de la ressource	15

3.2.	L'Observatoire de l'Equilibre Sylvo-Cynégétique du PNC	15
3.3.	Implication au sein des Chartes Forestières de Territoire.....	16
3.4.	Les aides d'Alès Agglomération.....	17
3.5.	Soutien à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues.....	17
3.6.	Accompagnement des ASL GF du département	17
4.	Participation au développement de la filière bois.....	17
4.1.	La mobilisation des bois.....	17
4.2.	Le développement du bois énergie	18
4.3.	Participation à la CDPENAF	18
5.	Diversification.....	18
5.1.	La complémentarité agriculture-forêt	18
5.2.	La trufficulture et la sylviculture truffière.....	19
5.3.	Les bois artisanaux	19
5.4.	Les arbres médicinaux.....	19
6.	Fonctionnement : moyens, formation interne.....	19
6.1.	Moyens, formation interne	19
6.2.	Comptabilité	20
	Conclusion	21
	Annexes.....	23

Introduction

L'année 2022 est la 33^{ème} d'un étroit partenariat, relatif au développement, à la valorisation et à la protection de la forêt gardoise (presque 50% du territoire départemental aux $\frac{3}{4}$ privés), entre le Conseil Départemental du Gard et le Syndicat des Forestiers Privés du Gard.

Comme tous les syndicats professionnels, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard mène les missions classiques du syndicalisme en matière de représentation et de défense de sa corporation ainsi que d'appui et conseils (technique, administratif, juridique...) auprès de ses adhérents (536 en 2022). Il le fait sur ses fonds propres et surtout grâce à l'engagement bénévole de ses 16 administrateurs.

Le partenariat avec le Conseil départemental permet au Syndicat de poursuivre et d'amplifier ses actions en matière de sensibilisation, développement et d'organisation auprès de l'ensemble des propriétaires de parcelles boisées du département afin :

- D'amener, grâce à la sensibilisation, à l'information, à la formation et à l'établissement (gratuitement) de CBPS¹, un nombre croissant de propriétaires forestiers privés à entreprendre, à s'investir et ainsi à mieux valoriser les différentes potentialités (économiques, environnementales, paysagères...) de leurs bois et forêts ;
- De protéger les massifs forestiers en initiant les propriétaires forestiers aux techniques sylvicoles de prévention des feux et en les sensibilisant à la législation en matière de débroussaillage et d'emploi du feu ;
- De conforter les fonctions environnementales des bois et forêts du département (biodiversité, régulation du régime hydrique, frein à l'érosion et aux inondations, dépollution de l'eau et de l'air...) par l'incitation à une gestion raisonnée et durable ;
- D'apporter son expertise et ses conseils auprès des propriétaires forestiers et opérateurs dans le cadre de la promotion des contrats et des chartes Natura 2000 des sites gardois ;
- De valoriser les potentialités économiques de la forêt gardoise : filière bois-construction, filière bois-énergie, filières de niche (bois d'artisanat d'art, essences médicinales et mellifères, gemmage, produits de cueillette...) ;
- De participer aux opérations d'aménagement du territoire : charte forestière, plan de développement de massif, création et/ou appui aux associations syndicales forestières et aux groupements forestiers ;
- De développer les complémentarités « agriculture-forêt » : sylviculture truffière, agroforesterie, sylvopastoralisme, castanéiculture, apiculture ;
- D'initier l'accueil du public en forêt privée

Ce partenariat permet également au Syndicat d'être techniquement présent dans des actions d'aménagement du territoire (Chartes Forestières de Territoire,

¹ Le CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) est un document servant de guide de gestion sylvicole durable pour une période de 10 ans renouvelable.

Plans de développement de massifs forestiers, création et accompagnement d'Association Syndicale Libre Forestière, points noirs routiers, ...) ainsi que dans des actions de diversification (nouveaux usages et débouchés) et également dans des actions de communication (explication à « l'opinion publique » de l'utilité des interventions en forêt : pistes, récoltes de bois, reboisements...).

Pour les actions basiques de développement forestier auprès des propriétaires forestiers (sensibilisation, information, conseils techniques), le Syndicat s'appuie sur son bras technique, le Groupement de développement forestier gardois (GDFG), dont les ramifications sur le terrain (cinq sections territoriales) lui confèrent une grande proximité.

En effet, le GDFG regroupe cinq GDF territoriaux : Garrigues, Camargue, Cévennes Alésiennes, Cévennes Vallées des Gardons et Cévennes Viganaises – Aigoual. Une convention lie Syndicat et GDF.

En 2022, l'appui du Conseil Départemental a permis au Syndicat d'amplifier ses actions en matière :

- d'information et formation des propriétaires forestiers et fonciers (réunions d'information technique, visites-conseils individuelles chez les propriétaires) mais aussi de sensibilisation du grand public (Escapades Nature,...) ;
- de protection des espaces boisés et de l'environnement en général (PFCI, Natura 2000, CDPENAF, documents de gestion forestière durable) ;
- de démarches territoriales : participation aux travaux de la CFT du Pays Cévennes ;
- de développement de la filière bois (mobilisation de coupes de bois) ;
- de diversification (accueil en forêt,...).

Ces actions sont menées en concertation avec les partenaires forestiers du département que sont le CRPF, la Coopérative la forêt privé et l'Association FO.GE.FOR. Le Syndicat entretient également d'étroites relations non seulement avec le Conseil départemental du Gard mais aussi avec la Préfecture, le Conseil Régional, la DRAAF, la DDTM, l'ONF, l'URCOFOR, les EPCI, les Chambres consulaires, la Fédération des chasseurs ou encore les associations liées à l'environnement et aux loisirs.

Les effets du réchauffement climatique sur la forêt se font de plus en plus sentir :

- la progression du dépérissement des taillis de châtaignier en est le marqueur le plus évident. Leur embroussaillage, synonyme d'incendie potentiel, est largement en cours.
- fragilisées par les sécheresses et canicules successives, d'autres formations forestières (hêtraie, pinèdes, chênaies) présentent des « noyaux » de dépérissements (perte foliaire, arbres secs sur pied) plus ou moins importants.
- l'aléa feux de forêt est extrêmement préoccupant et cela a été particulièrement flagrant lors de cette année 2022 avec plus de 1000 ha de forêt qui ont brûlé dans le courant de l'été.

L'information, la sensibilisation et la formation des détenteurs de surfaces boisées est donc plus que jamais primordiale pour éviter de spectaculaires catastrophes à l'avenir.

Suivi régulièrement par le GDF, le Sylvetum et le Vallon des Chênes installés au Clos Gaillard, dans la périphérie nîmoise, fournissent de précieux enseignements sur l'adaptation des forêts et leur tolérance à l'incendie. Installées dans les conditions les plus rudes des garrigues, ces deux sites sont fondamentaux pour tester la résilience des forêts dans le sud de notre département.

Comme on le voit c'est autant de pistes de progrès sylvicole et de préservation de l'environnement que le partenariat Conseil départemental/ Syndicat rend possible.

Les actions

1. Sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers

Divers leviers ont été mis en œuvre pour entrer en contact avec les propriétaires forestiers afin de les amener à prendre conscience de la nécessité d'entretenir et de gérer leurs bois et forêts :

- Des réunions d'information technique sur le terrain (3)
- Des visites-conseils chez et avec les propriétaires forestiers (45)
- Des supports pédagogiques (placettes de démonstration en forêt, fiches techniques)
- Un site Internet
- Un bulletin d'information destiné aux adhérents

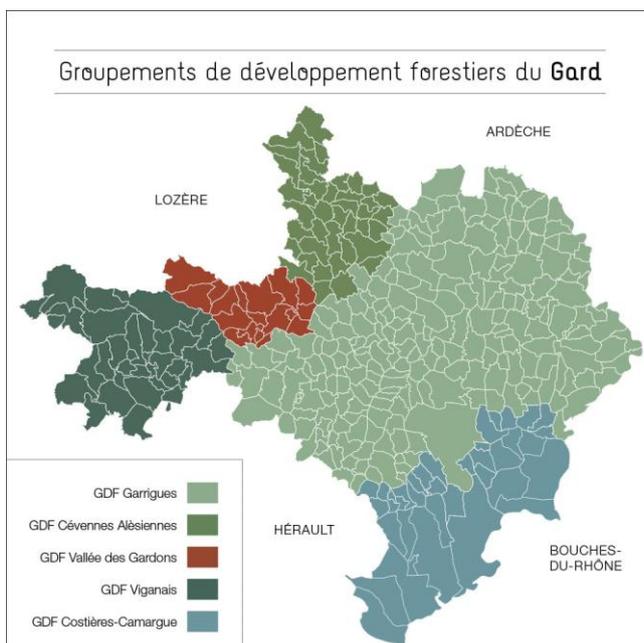
De plus, Syndicat et GDF participent ou organisent des manifestations Grand Public. Celles-ci permettent de faire passer les messages essentiels sur la forêt auprès d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles figurent évidemment des forestiers privés.

1.1. Les réunions d'information technique

Ces réunions d'information technique s'adressent en priorité aux propriétaires forestiers du département, quelles que soient la taille et la nature de leurs forêts. Trois méthodes de prise de contact sont utilisées :

- Le listing de nos adhérents : 536 propriétaires dont des groupements forestiers qui comportent en moyenne quelques dizaines de propriétaires
- Les communiqués de presse : annonce des journées d'information dans les médias locaux et diffusion aux chargés de mission de chartes forestières de territoire (Pays Cévennes notamment)

Les thèmes de ces réunions d'information sont divers et renouvelés. Ils sont transversaux (pour tout le département) ou bien plus adaptés au contexte local. Les invitations sont envoyées par courrier à tous les adhérents du GDF territorial concerné et par email aux autres adhérents possédant des adresses email.



En 2022, nous avons programmé trois réunions techniques sur le département. Le principe est d'organiser une réunion chez un adhérent qui explique et montre ses réalisations aux adhérents présents. Ces occasions de rencontres entre adhérents suscitent beaucoup d'échanges ainsi que le partage d'expériences et de savoir-faire.

Nous faisons également la promotion des réunions propres au CRPF (3 en 2022) auprès de nos adhérents de façon à accroître toujours plus leur niveau d'information. L'ingénieure du Syndicat participe à ces réunions.



❖ **Thème : « Découvrons la filière bois locale : visites de scieries »**

Date : 9 juin 2022

Lieux : Avèze et Roquedur (GDF Viganais)

Organisateur : Syndicat

Nombre de participants : 18

Une vingtaine d'adhérents étaient présents pour visiter deux entreprises locales de transformation du bois : la scierie UFV et la scierie mobile de M. GRANIER à Roquedur. Accompagnés par les gérants respectifs des structures, le but était de découvrir comment ces deux scieries qui ont des atouts complémentaires permettent de valoriser au mieux nos massifs cévenols.

Intervenants : Christophe GLEIZE (scierie UFV), Philippe GRANIER (scierie de Roquedur), Astrid de MONTBRON (Syndicat)



❖ **Thème : « Planter le paysage : l'arboretum dans la colline »**

Date : 21 septembre 2022

Lieu : Carnas

Organisation : Syndicat

Nombre de participants : 20

Passionné de flore méditerranéenne, M. POMAREDE, propriétaire forestier à Carnas et adhérent du Syndicat, a consacré sa vie à planter plus de 150 espèces différentes dans sa forêt de garrigue. Si certaines ne sont restées qu'au stade d'essai, d'autres ornent aujourd'hui les versants de la propriété qui est devenue un véritable "arboretum maison". John THOMPSON du CNRS de Montpellier était également présent pour enrichir la sortie par son expertise écologiste.

Intervenants : Michel POMAREDE (sylviculteur), John THOMPSON (CNRS de Montpellier), Astrid de MONTBRON



❖ **Thème : « La reprise en main de ses parcelles forestières après 50 ans de non-gestion »**

Date : 5 octobre 2022 Lieu : Le Martinet

Organisation : Syndicat

Nombre de participants : 16

Passionnés et motivés, les propriétaires forestiers de ce regroupement se sont associés pour mutualiser leurs énergies et moyens afin d'élaborer un projet durable de gestion commune de leurs parcelles. Béatrice DELGADO et Annie DELMAS (propriétaires associées) ont guidé cette matinée



d'informations en évoquant l'histoire de ce regroupement, les travaux déjà réalisés et les projets à venir.

Intervenants : Béatrice DELGADO et Annie DELMAS (propriétaires associées), Christine BOYER (CRPF Occitanie), Astrid de MONTBRON

Les programmes des réunions d'information technique figurent en **Annexe 1**

1.2. Les contacts et les visites-conseil

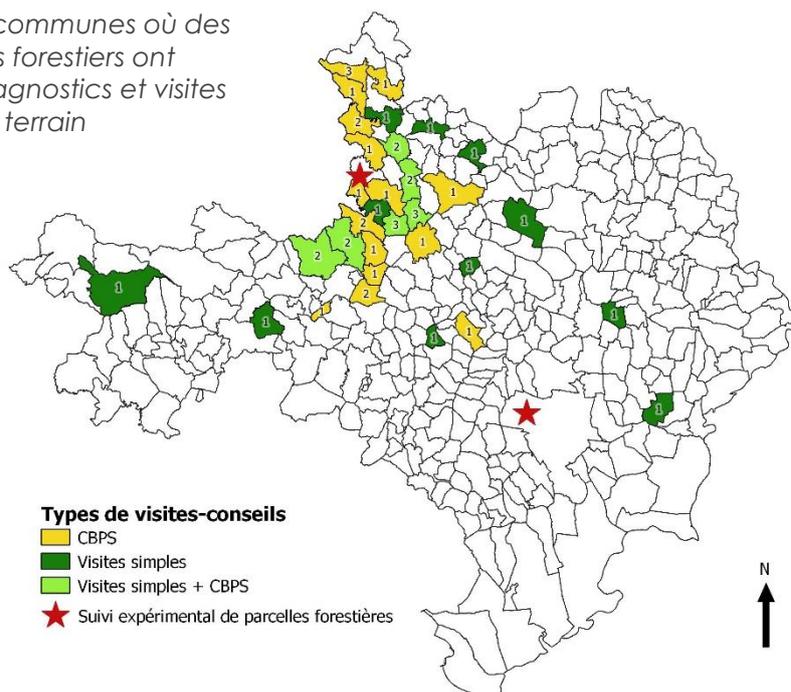
Toutes les actions du Syndicat et de son bras technique le GDF, permettent de communiquer avec les propriétaires forestiers. De nombreuses prises de contact ont ainsi abouti à fournir des renseignements par téléphone, courriels ou par voie postale, mais également à des visites-conseil aux propriétaires, avec ou sans leur présence selon leur souhait. Les visites des parcelles boisées des propriétaires forestiers présentent l'avantage de détecter d'éventuels problèmes rencontrés par ces derniers, de répondre concrètement à leurs demandes de renseignements et de leur délivrer rapidement les conseils nécessaires.

Par ailleurs, ces visites-conseils sont le meilleur moyen de faire émerger des projets de développement forestier. Suite à ces visites, l'ingénieure du Syndicat établit un compte-rendu de visite ou un diagnostic complet de gestion selon la complexité de la forêt, la nature des questions à traiter et l'implication du propriétaire dans de futures interventions (projet de travaux sylvicoles, prise en compte de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), document de gestion ou autre).

En 2022, l'ingénieure du Syndicat a effectué 18 visites simples avec compte-rendu chez des propriétaires, et réalisé 27 diagnostics complets avec document de gestion (code de bonnes pratiques sylvicoles) avec visite préalable chez d'autres propriétaires.

Un modèle de diagnostic de gestion est fourni en **Annexe 2**

Répartition des communes où des propriétaires forestiers ont bénéficié de diagnostics et visites sur le terrain



1.3. La formation des propriétaires forestiers

L'association départementale de FORMation à la GEstion FORestière (FOGEFOR 30) est l'organisme de formation des propriétaires forestiers dans le Gard. Le Syndicat siège à son conseil d'administration. Cette association encadrée aujourd'hui par le CRPF propose des stages avec différents niveaux d'expérience selon diverses thématiques.

En 2022, le FOGEFOR a programmé 3 stages dans le Gard :

➤ **Les arbres et le climat**

Deux journées de formations pour faire le point sur les premiers éléments de connaissance et les retours d'expérience faites dans le cadre du suivi des évolutions climatiques et biologiques pour comprendre les répercussions sur nos forêts, leur fonctionnement et leur devenir.

Dates : 12 et 13 mai 2022

➤ **Fiscalité forestière**

Deux journées pour comprendre le fonctionnement de la fiscalité forestière (taxe foncière, impôt sur le revenu, TVA, droits de mutation, dispositifs fiscaux) et disposer des éléments permettant de mieux appréhender ce sujet.

Dates : 31 mars et 1^{er} avril 2022

➤ **Demain, quelles essences forestières en Cévennes ?**

Dans un contexte de changement climatique prononcé dans le secteur Cévennes, découvrir à travers des exemples, différentes essences ressource pour les forêts de demain. Etude de cas récents et antérieurs au sein de peuplements cévenols, discussion sur l'écologie d'essences variées et sur leur comportement. Découverte de plusieurs itinéraires techniques, réflexion sur les méthodes d'implantation et de protection des plants.

Dates : 30 septembre, 7 octobre et 14 octobre 2022

Les stages FOGEFOR sont un excellent moyen de communication sur le progrès sylvicole dans le département, auxquels le Syndicat apporte son soutien.

1.4. Les supports pédagogiques

Les supports pédagogiques sont des outils aux différents formats, destinés à la communication auprès des propriétaires et du grand public.

1.4.1. Placettes de démonstration

Le GDF est missionné par la ville de Nîmes pour s'occuper du suivi du Sylvetum et du Vallon des chênes du Clos Gaillard. Le Sylvetum a été planté en 1990 sur 4 ha avec des essences choisies pour répondre à deux objectifs :

- Tester des essences ayant une relative tolérance au feu
- Obtenir une production de bois de qualité

En 2021, le GDF a fait l'inventaire de ces parcelles. Ceci a permis de montrer que le Cyprès de l'Arizona avait le plus fort taux de réussite avec seulement 8% de mortalité et une hauteur moyenne des arbres de 6,8 mètres. Viennent ensuite le Cyprès méditerranéen avec 15% de mortalité et 8,15 mètres de hauteur moyenne et le Cèdre du Liban avec 12% de mortalité et 4,78 mètres de hauteur moyenne.

Le Vallon des chênes s'étend quant à lui sur un peu plus d'un hectare avec 26 espèces de chênes testées pour leur adaptabilité aux conditions méditerranéennes. L'inventaire de ces parcelles est prévu pour 2023.

Le travail sur ce dispositif permet au Syndicat de rechercher les espèces les plus adaptées pour la production de bois en Garrigue avec un objectif de tolérance au feu. Enfin, le GDF continue de s'occuper de l'entretien des deux zones d'expérimentation.

1.4.2. Fiches techniques

Lorsque les adhérents soumettent des demandes spécifiques, des fiches techniques leur sont fournies avec parfois, en plus, des explications sur le mode d'emploi local. Elles peuvent concerner des aspects techniques (guides sylvicoles, essences spécifiques, sylviculture truffière, fiches sur les essences forestières du Gard) ou encore des renseignements sur les documents de gestion ou bien sur Sylvassur (assurance incendie). Les fiches sont très variées pour répondre au mieux aux différentes demandes des adhérents.

En adhérant au Syndicat, les propriétaires peuvent bénéficier, en plus de la responsabilité civile, d'une assurance contre les incendies et tempêtes qui les dédommage en cas de sinistres liés à ces événements.

1.4.3. Valorisation de la Xylothèque et des autres supports ludiques



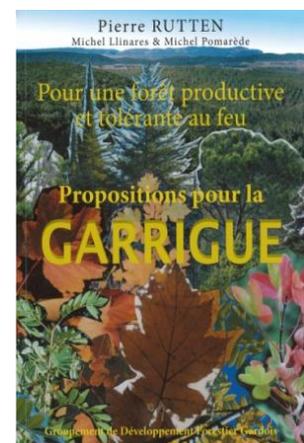
Collection complète de la xylothèque exposé dans le bureau du Syndicat à Ribaute-les-Tavernes

Une collection d'échantillon de bois du département a été constituée depuis une dizaine d'années par le GDF. Celle-ci constitue une Xylothèque avec 86 échantillons de bois d'essences différentes exposés à la Maison de la Forêt de Ribaute-les-Tavernes. Un support mobile constitué de 30 échantillons sert également de démonstration dans des salons ou des journées d'information.

Un jeu des essences a été développé par le Syndicat sous forme de jeu de reconnaissance des arbres feuillus du Gard.

1.4.4. Diffusion du livre « Propositions pour la Garrigue »

Cet ouvrage a été conçu par des membres du GDF pour pérenniser la forêt dans les espaces forestiers sensibles de Garrigue. Il montre à la fois comment gérer ces espaces paradoxalement délicats et riches dans un objectif de production de bois avec un angle de tolérance aux incendies. Le livre a été réédité en 2014 afin d'en faire une référence sur les potentialités forestières et environnementales de la Garrigue.



1.5. Les documents de gestion durable

Ces documents contribuent à l'information des propriétaires forestiers dans une optique de gestion durable de leur patrimoine forestier. Ils sont de trois sortes :

- **Le plan simple de gestion** : document obligatoire pour tout propriétaire de forêt d'une surface supérieure à 25 hectares. Dans le cadre d'une démarche volontaire, il peut être établi pour les forêts de 10 à 25 ha. Il prévoit les travaux sylvicoles sur une durée de 10 à 20 ans.
- **Le code de bonnes pratiques sylvicoles** : document de moindre ampleur, il concerne les propriétaires de plus petites surfaces et planifie des itinéraires techniques par essences sur 10 ans.
- **Le règlement type de gestion** : document établi par une coopérative ou un expert forestier à la demande du propriétaire.

Par ailleurs, selon la superficie de sa forêt, le propriétaire doit présenter un document de gestion durable pour faire certifier ses bois PEFC ou bien pour bénéficier de subventions afin d'effectuer des travaux dans sa forêt.

L'ingénieure fait la promotion de ces documents auprès de ses adhérents et des propriétaires forestiers rencontrés (permanences, réunions, visites-conseils, ...) et les oriente vers la rédaction de l'un ou l'autre de ces documents.

Le fait qu'elle établisse gratuitement un diagnostic de gestion pour les forêts des propriétaires demandeurs, est un premier pas vers la réalisation de tels documents.

De plus, dans le cadre du programme LEADER du GAL Cévennes, le GDF porte une opération intitulée « Gestion durable des forêts cévenoles » au cours de laquelle il s'est engagé à établir 60 codes de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts des particuliers du territoire d'Alès Agglomération sur une durée de deux ans et demi. Cette opération a pour but de sensibiliser les propriétaires forestiers de ce territoire à la gestion durable de leur forêt et de dynamiser la filière forêt-bois en augmentant le nombre de documents de gestion durable.

Le site internet du Syndicat relate également ces informations et propose le téléchargement de documents pour plus de détails.

1.6. Le site internet du Syndicat

Il participe à la communication du Syndicat vers ses adhérents ainsi que vers tous autres propriétaires forestiers intéressés ou encore toute personne cherchant des renseignements sur la forêt. Le site a gagné en lisibilité depuis sa refonte en 2017 et permet de renseigner sur les forêts gardoises et sur ses activités.

Un onglet intitulé « Forêt gardoise » donne des chiffres sur la forêt du département, en présente la stratégie forestière, ainsi que la filière bois.

Les informations concernant les décisions, les actions et implications du Syndicat sont mises à disposition sur ce site : <http://forestiersdugard.com/>



Page de présentation du Syndicat sur le nouveau site internet

1.7. Le bulletin d'information : la gazette « Auprès de nos arbres »

La Gazette « Auprès de nos arbres » a pour but d'informer tous les adhérents du Syndicat de l'actualité forestière et des actions marquantes du Syndicat et GDF et de communiquer sur les événements à venir. La dernière a été publiée en août 2021.

1.8. Les manifestations Grand Public

1.8.1. Les escapades nature

En 2022, Syndicat et GDF ont renouvelé leur partenariat avec le Conseil Départemental du Gard en participant à l'animation de plusieurs sorties nature sous forme de balades sur le secteur Cévennes. Trois sorties ont donc été proposées :

- **« La forêt, comment ça pousse ? » :**

Accompagnée par Jeannine BOURRELY (vice-présidente du Syndicat), cette sortie a eu lieu le 4 mai et a rassemblé une douzaine de personnes. Les participants ont pu découvrir les multiples essences d'arbres qui peuplent nos forêts, leur origine, leur histoire, leur écologie mais aussi découvrir comment vit une forêt, comment elle se renouvelle et comment l'homme peut subtilement l'aider à évoluer.



- **« Le monde vivant de la forêt » :**

Bernard CABANNES, propriétaire forestier et administrateur du Syndicat, a accompagné le 15 juillet la dizaine de participants dans la forêt du GFA de l'HOM et du GF de Follaquier pour découvrir diverses essences forestières et la faune qui les peuple dans nos régions, ainsi que la gestion de l'homme dans ces milieux.

- **« Les pouvoirs bienfaits de la forêt » :**

Cette escapade en forêt s'est déroulée en deux éditions au Clos Gaillard de Nîmes accompagnée par Francis MATHIEU (président du Syndicat) les 20 mai et 30 septembre, et une édition à Saint-André-de-Valborgne accompagnée par Bernard CABANNES (vice-président du Syndicat) le 17 août. Les participants ont pu s'immerger dans la quiétude des sous-bois, dans les senteurs des différentes essences d'arbres rencontrées pour ressentir la sérénité et les bienfaits thérapeutiques qu'ils transmettent. Ils ont également découvert l'origine de ces arbres, leur histoire, leur écologie, les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec leur environnement, ainsi que la manière de les cultiver.



Les invitations aux escapades figurent en **Annexe 3**

1.8.2. Visite scolaire

Le Syndicat accompagne de temps en temps des visites scolaires en forêt. C'est l'occasion d'expliquer aux enfants l'importance de la forêt, leur faire observer des dégâts de gibier et leur apprendre à reconnaître plusieurs essences d'arbres.

1.8.3. Les Journées Internationales des Forêts

Dans le cadre des Journées Internationales des Forêts, le Syndicat a organisé une chasse au trésor en forêt le 26 mars qui a regroupé près de 70 participants. Les équipes se sont succédées tout au long de la journée pour sillonner la forêt de Banières à Saint-Jean-du-Gard, à la recherche des 8 étapes qui jalonnaient ce grand jeu en plein air. Petits et grands ont pu apprendre à reconnaître les arbres, à les mesurer, à comprendre comment ils poussent, quels sont les bienfaits des forêts et comment elles sont gérées de manière durable.

L'affiche de communication de la journée figure en **Annexe 4**

2. Les actions qui concourent à la protection de l'environnement

2.1. La protection des forêts contre l'incendie

Sensibiliser les propriétaires forestiers à la protection des forêts contre l'incendie est l'une des préoccupations majeures du Syndicat. Notamment à l'occasion des divers contacts que l'ingénieure du Syndicat noue avec les propriétaires (conseils, réunions d'information), celle-ci ne manque pas de faire passer le message de la prévention. Concrètement, elle fait la promotion de la « sylviculture préventive », autrement dit, des diverses interventions sylvicoles qui permettent de limiter les risques d'incendie. Elle répond aux fréquentes questions et sensibilise les propriétaires forestiers concernant les **Obligations Légales de Débroussaillage** (OLD) et la réglementation sur le brûlage des produits de débroussaillage.

Le Syndicat est par ailleurs membre de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de la sous-commission contre les risques d'incendie de forêt, lande et garrigue. A ce titre, l'avis du Syndicat est requis pour tous les arrêtés relatifs à la DFCL. Le Syndicat participe aux diverses Commissions d'évaluation du PDPFCI se terminant.

L'actuel PDPFCI se terminant, le Syndicat a été associé aux travaux préparatoires du prochain notamment en participant aux groupes de travail « Communication » et « coupures vertes ». Marc Mazert et Francis Mathieu sont les administrateurs qui s'impliquent dans ces groupes de travail. N'ayant pas pu être concrétisée par l'établissement d'une fiche technique, proposée par le Syndicat dans le cadre du PDPFCI qui s'achève, l'action sur la sylviculture préventive, dont le Syndicat se fait le laudateur, sera à nouveau proposée. Cette fiche pourrait servir de support technique à une action de communication que le Syndicat pourrait mener auprès des propriétaires forestiers du département afin de les sensibiliser à la PFCL.

2.2. La forêt dans les Sites Natura 2000

Le Syndicat est associé aux démarches Natura 2000 du Gard. Interlocuteur et porte-parole des propriétaires forestiers concernés, il apporte aujourd'hui son expertise dans l'élaboration des « contrats forestiers » des différents Sites Natura 2000. Les administrateurs ou l'ingénieure du Syndicat prennent notamment une part active dans les Groupes de travail qui concernent la forêt et assistent aux Comités de Pilotage.

2.3. La forêt et les services environnementaux rendus

De nombreuses études ont montré qu'une forêt bien gérée optimise sa capacité à stocker du carbone. Les conseils de gestion prodigués aux propriétaires forestiers participent donc à la capture du CO₂ de l'air et à la limitation de sa libération dans l'atmosphère en tant que gaz à effet de serre impliqué dans le changement climatique.

2.4. La forêt et la gestion cynégétique

Le département est divisé en 30 unités de gestion des sangliers regroupées en 14 secteurs de réunion. Un des administrateurs du Syndicat est délégué aux réunions des secteurs où les enjeux forestiers sont importants.

L'administrateur délégué du Syndicat aux affaires cynégétiques, Jean-Claude Fonzes, participe aux travaux de la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage (fixation des dates d'ouverture et de fermeture des différentes chasses notamment aux sangliers ; examen des demandes de classement en espèce nuisible du sanglier dans certaines communes ; examen des propositions d'attribution des bracelets (cerfs, chevreuils, daims, mouflons).

L'ingénieure du Syndicat est également amenée à conseiller les propriétaires sur les techniques et matériels de protection en forêt, notamment contre les dégâts de gibier (sanglier, cervidés).

Le Syndicat participe activement à l'Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvo Cynégétique (OEASC) du Parc National des Cévennes. Les modalités seront dans le paragraphe 3.2. ci-après.

2.5. Le Parc national des Cévennes

Le Syndicat mobilise bénévolement ses administrateurs pour assister aux différentes instances du Parc national des Cévennes.

- Jeannine BOURRELY (1^{ère} Vice-président du Syndicat) membre du Conseil d'administration ;
- Bernard CABANNES participe à la Commission d'évaluation de la Charte du PNC ;
- Jeannine BOURRELY et Francis MATHIEU participent aux travaux de la démarche Natur'Adapt ;
- Bernard CABANNES et Francis MATHIEU sont au Comité économique social et culturel ;
- Marie-Claude BERJAMIN est à la Commission eau et milieux aquatiques ;
- Jeannine BOURRELY, Bernard CABANNES et Francis MATHIEU sont à la Commission forêt. Jeannine BOURRELY préside celle-ci.

3. Participation aux démarches territoriales

Syndicat et GDF sont impliqués dans des démarches de développement des territoires qui prennent en compte la forêt. En 2021, le GDF a débuté son opération de « Gestion durable des forêts cévenoles : mobilisation des propriétaires forestiers et chantiers tests de récolte de bois ». Cette opération a pour but de soutenir le développement forestier sur le territoire d'Alès Agglomération au travers de l'établissement de codes de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts privées de moins de 25 ha, de réaliser des chantiers tests de récolte de bois pour comparer économiquement, environnementalement et socialement différentes techniques vertueuses de récolte, et de communiquer sur la nécessité de gérer sa forêt. Le Syndicat a également travaillé au sein du périmètre du Parc national des Cévennes, à travers l'OEASC (Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvo Cynégétique) et il soutient plusieurs associations territoriales en lien avec l'environnement et la forêt.

3.1. L'opération « Gestion durable des forêts cévenoles »

Dans le cadre du programme LEADER du Groupe d'Action Locale des Cévennes, le GDF a mis en place début 2021 une opération de sensibilisation à la gestion forestière durable sur le territoire d'Alès Agglomération. Cette action se déroule sur deux ans et demi, jusqu'à juin 2023. Partant du constat que peu de propriétaires présentent une garantie de gestion durable dans le périmètre ciblé et pour permettre à ceux-ci de mobiliser des aides financières pour la réalisation de travaux sylvicoles déficitaires, le premier volet de cette action porte sur la délivrance de documents de gestion (codes de bonnes pratiques sylvicoles). Le deuxième volet consiste à réaliser et faire le suivi de deux chantiers tests de récolte de bois selon deux techniques vertueuses différentes et de les comparer dans leur multifonctionnalité pour obtenir des données chiffrées d'un point de vue économique, écologique et sociétale. Cette action est inscrite à la Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes et les informations qui en découleront permettront à terme de conseiller au mieux les propriétaires désireux de mobiliser le bois en zone de forte pente.

3.1.1. Sensibilisation et mobilisation des propriétaires forestiers

L'objectif visé est la création de soixante codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) sur le territoire d'Alès Agglomération. Un CBPS est un document de gestion déclinant les interventions sylvicoles nécessaires à la conduite de manière durable des différents types de peuplements présents dans la forêt. En préalable à l'établissement du CBPS, le GDF propose une visite-conseil aux propriétaires et l'établissement d'un diagnostic/projet pour leur forêt. Cela leur permet une meilleure connaissance de leurs peuplements forestiers et leur facilite l'appropriation des modalités et de la temporalité des interventions sylvicoles nécessaires à la gestion durable de leur forêt.

En 2022, l'ingénieure du Syndicat a réalisé 27 visites de forêts qui ont mené à la rédaction de CBPS enregistrés auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Les documents concernant cette action figurent en **Annexe 5**

3.1.2. Chantiers tests de récolte durable de la ressource

Afin de développer une culture forestière partagée en dépassant les clivages protecteurs/producteurs, de permettre aux propriétaires forestiers de prendre des décisions de gestion pesées et de valoriser le travail des professionnels forestiers (récoltants, débardeurs), le deuxième volet de cette action consiste à expérimenter une « récolte de bois raisonnée », en menant des chantiers-test, permettant de récolter des données tangibles dans des situations topographiques (zones de pente) et des peuplements forestiers (pin maritime, pin laricio, châtaignier) les plus représentés dans le territoire.

L'objectif de ces chantiers est de mettre en évidence les surcoûts et les critères d'évaluation de l'intégration dans les opérations sylvicoles (de récolte notamment) de la protection des sols, des pistes, de la desserte en général, des sentiers de randonnée, du patrimoine vernaculaire, l'intégration paysagère, le respect de l'écosystème forestier, la vision du chantier par le propriétaire, par ses voisins, tout en intégrant le facteur « eau » (ruissèlement, stockage,...).

La réalisation se fait sur deux chantiers qui se situent respectivement sur les communes des Salles-du-Gardon et de Branoux-les-Taillades :

- L'un d'éclaircie sur 2 hectares comprenant deux modalités de 1 hectare chacune :
 - répartition des rémanents (déchets de coupe laissés sur place)
 - broyage des rémanentsEn plus de ces deux modalités, le surcoût lié au tri des bois est évalué sur ce chantier.
- L'autre de reboisement sur 2 hectares comprenant deux modalités de 1 hectare chacune :
 - mise en andains des rémanents selon les courbes de niveau
 - mise en andains des rémanents dans le sens de la pente

La coupe de bois sur le chantier de reboisement a été réalisée à l'automne 2021, suivi par le boisement dans le courant de l'hiver 2021. La coupe d'éclaircie a quant à elle été réalisée à l'automne 2022.

Un protocole de suivi du ruissèlement a été mis en place avec l'aide de Pierre-Alain AYRAL, chercheur au CNRS de Saint-Christol-les-Alès. Des sondes ont été posées sur les deux parcelles des chantiers-test pour détecter l'humidité des sols et l'écoulement de l'eau. Le relevé de ces sondes se fait tous les mois.

Dans le cadre d'une mission étudiante, deux groupes d'étudiants de l'école des Mines d'Alès ont travaillé pendant un mois sur l'analyse des données hydriques déjà obtenues et sur un sondage concernant la perception des coupes de bois par les populations locales.

Au total, 9 déplacements ont été réalisés en 2022 par l'ingénieure du Syndicat pour les suivis de chantiers, relevé des sondes, et suivi des missions étudiantes.

3.2. L'Observatoire de l'Equilibre Sylvo-Cynégétique du PNC

Devant les dégâts importants causés par les cervidés sur la forêt cévenole depuis de nombreuses années, le Parc National des Cévennes pilote un projet de mise en place d'un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC).

L'objectif général est d'apprécier et de suivre de façon objective et partagée l'état d'équilibre entre le grand gibier et les activités en milieux agricole et forestier

et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, la pression exercée par le grand gibier sur la forêt.

L'OEASC doit permettre de centraliser les données relatives aux dégâts de gibier sur l'ensemble du territoire couvert par le Parc National des Cévennes, tant sur les propriétés privées que publiques (ONF, communes forestières). C'est un dispositif concerté basé sur un système d'alerte initié par des propriétaires et des forestiers par le biais d'un formulaire mis en ligne, complété par des relevés sur le terrain.

La mise en place de ce projet se fait en concertation avec les différents partenaires du Parc sur le territoire : les propriétaires privés (syndicats, coopérative, CRPF), les propriétaires publics (ONF, communes forestières) et différents acteurs concernés (fédérations de chasse, chambres d'agriculture, départements, région, ONCFS, IRSTE). Le Syndicat du Gard y a été représenté par son administratrice Isabelle CORRE-HIRSINGER, très impliquée dans l'ensemble de la démarche.

Le projet repose sur deux outils :

- Un système d'alerte mis à disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers par le biais d'un formulaire mis en ligne, basé sur le volontariat afin de disposer d'une remontée d'informations sur les peuplements touchés par les dégâts.
- Des relevés de terrains, effectués par des représentants des principaux acteurs, qui s'articulent autour de deux dispositifs distincts et complémentaires :
 - La réalisation de diagnostics sylvicoles
 - Le suivi des indices de consommations (IC) et d'abrutissement (IA)

La méthodologie du système d'alerte a été élaborée en 2017, les tests ont commencé début 2018 et parallèlement l'outil informatique a été développé courant 2018. Le Syndicat accorde tous les ans entre deux et quatre jours par an (automne) à l'Observatoire pour la réalisation des diagnostics sylvicoles en binôme avec un autre organisme partenaire de la démarche. Compte tenu du faible nombre de parcelles à diagnostiquer en 2022, seule une journée a été consacrée à l'opération d'inventaire des placettes du diagnostic terrain en binôme avec le CRPF (le 7 novembre).

Ces données collectées et centralisées, ainsi que les résultats issus des analyses constitueront un socle de connaissances mis à dispositions des différents acteurs. Ces données pourront être utilisées notamment dans le cadre de la gestion sylvicole ou de l'élaboration des plans de chasse. Elles permettront d'identifier les secteurs géographiques les plus touchés ou présentant les enjeux socio-économiques les plus importants. Enfin elles seront utilisées pour sélectionner les peuplements qui feront l'objet de diagnostics sylvicoles.

3.3. Implication au sein des Chartes Forestières de Territoire

Le Syndicat et le GDF sont représentés auprès de la CFT Pays Cévennes par plusieurs administrateurs (pour l'information à destination des élus) et l'ingénieure du Syndicat (pour la partie technique). Le Syndicat et le GDF sont impliqués dans le groupe « communication », le groupe « filière forêt-bois » et le groupe « valorisation du pin maritime ».

La commission « valorisation du Pin maritime cévenol » s'est réunie le 6 mai 2022 pour initier une campagne expérimentale de gemmage en Cévennes qui s'est

terminée le 23 septembre. Les rendements encourageants (même ordre de grandeur que dans les Landes) permettent de considérer le gemmage comme un potentiel déboucher alternatif à la coupe de bois dans la région cévenole.

3.4. Les aides d'Alès Agglomération

Une enveloppe financière a été définie et votée par Alès Agglomération pour octroyer des aides directes, sous forme de subvention pour les travaux forestiers. Ces aides visent globalement à améliorer l'existant.

Le Syndicat fait partie du Comité de pilotage composé d'élus et de partenaires forestiers volontaires (ex : CRPF, Syndicat des Forestiers Privés, DDTM, Chambre d'Agriculture, Parc national des Cévennes, ONF, COFOR, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles). Il a pour mission d'analyser les dossiers de demandes de subventions, afin de remettre un avis simple au Conseil communautaire d'Alès Agglomération. Le comité de pilotage de ces aides s'est réuni le 7 juin et 10 novembre.

3.5. Soutien à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues

Le Syndicat fait partie du conseil d'administration de l'association APREG, association citoyenne pour la création du Parc Naturel Régional des Garrigues dont M. Bruno JULIEN est le président.

3.6. Accompagnement des ASL GF du département

Le Syndicat accompagne les ASL GF du département (principalement celles du Chambon et de Saint-Cau dont il avait initié les créations) en participant aux AG et en apportant un appui technique lorsque cela est nécessaire.

Le Syndicat souhaite soutenir les propriétaires forestiers qui s'engagent dans une structure de regroupement de propriétaires. Ces derniers ont donc, depuis 2020, une réduction de 10 € sur leur cotisation au Syndicat. Ce tarif a été choisi car il correspond (en moyenne) au montant d'une cotisation à une association type ASL GF. Le propriétaire n'a donc pas de frais supplémentaire s'il adhère aux deux organismes.

4. Participation au développement de la filière bois

Le tiers seulement de l'accroissement biologique des forêts de notre département est récolté. A ce constat s'ajoute celui de la sous valorisation des bois produits par nos forêts et au manque de diversification dans leurs débouchés. Contribuer à lever les freins qui handicapent le développement économique de la filière bois de notre département est l'un des objectifs majeurs de notre Syndicat et de son bras technique, le GDF. Pour cela, ils s'engagent dans différentes actions : augmentation de la récolte des bois, recherche de nouveaux débouchés, promotion du bois énergie.

4.1. La mobilisation des bois

Le Syndicat contribue à la mobilisation des bois dans le cadre des visites-conseils. En effet, l'ingénieure du Syndicat préconise à certains propriétaires une exploitation de leurs bois (en éclaircie, en coupe rase ou encore en coupe

sanitaire). Elle les oriente ensuite vers la coopérative ou leur fournit un modèle de contrat de vente selon le volume de bois et la destination des produits. Le propriétaire peut alors contacter la coopérative ou un autre récolteur de bois avec certaines garanties conférées par le contrat de vente fourni. Le Syndicat peut fournir les coordonnées de certains exploitants lorsque le propriétaire souhaite traiter directement sans passer par la coopérative.

L'ingénieure rappelle également aux propriétaires l'importance d'une gestion durable des forêts.

L'ingénieur participe à des martelages aux côtés de la coopérative et notamment chez des adhérents du Syndicat. Cela permet de contrôler la qualité du marquage et d'apporter de l'aide à une entreprise locale. Une journée a été consacrée à cela en 2022.

4.2. Le développement du bois énergie

La mise en gestion des parcelles à la suite des visites ou aux diagnostics peut permettre d'alimenter les chaudières du département (dont celles du Fonds chaleur) et de Gardanne. Globalement le développement du bois-énergie permet d'envisager la relance de la gestion qui n'était pas économiquement envisageable par manque de débouchés pour des arbres à faible valeur ou déperissant, comme le châtaignier.

4.3. Participation à la CDPENAF

Le Syndicat participe à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (**CDPENAF**) qui se réunit une demie journée tous les mois pour examiner les demandes de modifications des documents d'urbanisme impactant les espaces agricoles, forestiers et naturels.

L'objectif de cette Commission est de limiter l'artificialisation des terres quand cela n'est pas nécessaire. Elle donne un avis au Préfet.

5. Diversification

Les fonctions de la forêt et ses services écosystémiques sont nombreux et variés. La classique production de bois possède en effet des alternatives avec d'autres productions et usages (trufficulture, bois artisanaux, agroforesterie).

5.1. La complémentarité agriculture-forêt

L'ingénieure du Syndicat peut être amenée à réaliser des visites conseil sur le thème de l'agroforesterie lorsque le propriétaire le demande. Elle peut alors le conseiller sur ce type de plantation qui apporte un ombrage aux cultures en diminuant l'évaporation de l'eau du sol. Des conseils sont prodigués sur le choix des essences avec une attention portée à la biodiversité et au paysage, pour récolter à terme des bois de qualité apportant un revenu supplémentaire au propriétaire. La visite est l'occasion de présenter les aides et le dossier de demande de financement auprès de l'AFAC (Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie).

5.2. La trufficulture et la sylviculture truffière

Lors de ses visites, l'ingénieure du Syndicat peut avoir à prodiguer des conseils concernant la sylviculture truffière.

Les conseils peuvent alors orienter la gestion du propriétaire vers une sylviculture truffière lors de la plantation des arbres ou sur une parcelle existante. L'ingénieure préconise alors lors de sa visite quelques interventions pour améliorer la production de truffes : éclaircie légère, recépage, débroussaillage et travail du sol localisé.

5.3. Les bois artisanaux

Certains arbres et arbustes épars dans les bois et forêts du Gard sont de véritables petits trésors pour les métiers d'art (alisier, arbousier, aubépine, buis, cade, houx, sorbier). Leur bois est une matière première rare que recherchent de nombreux artisans d'art, au même titre que certaines singularités des bois comme les ronces, loupes ou brousses.

Le syndicat met en relation des professionnels souhaitant acheter des bois rares locaux avec des particuliers ou entreprises pouvant répondre à leur besoin.

Le président du Syndicat participe aux travaux du CETEF régional « bois d'artisanat ».

5.4. Les arbres médicinaux

La valorisation médicinale des espaces forestiers s'applique tout à fait au département du Gard qui possède un large choix d'essences aromatiques et médicinales (bourgeons de Pin maritime, feuilles de bouleau ou encore cornes du sorbier domestique). Les essences dites aromatiques et médicinales peuvent intéresser les propriétaires forestiers ainsi que les cueilleurs professionnels à la recherche de produits forestiers récoltables. Lorsque les propriétaires posent des questions sur les espèces médicinales, le Syndicat leur fournit deux fiches explicatives et les accompagne dans le choix des essences.

6. Fonctionnement : moyens, formation interne

6.1. Moyens, formation interne

Pour réaliser ses missions, le Syndicat emploie une secrétaire à mi-temps (Patricia ORTIZ) et une ingénieure forestière à temps plein (Astrid de MONTBRON).

Le Syndicat peut aussi compter sur ses 16 administrateurs qui s'investissent énormément et bénévolement sur différents dossiers et participent à des commissions et suivi d'actions en lien avec la forêt et l'espace rural. L'assemblée générale 2022 a vu partir un administrateur, Roger MENETRIER, qui a su donner de son temps et de son dynamisme au Syndicat durant plusieurs années.

Le Syndicat a déménagé en 2018 avec ses partenaires, le CRPF et la Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, afin d'occuper de nouveaux bureaux plus fonctionnels. Le siège social est donc à présent au 6 Avenue des Platanes à Ribaute-les-Tavernes.

Le financement des actions techniques du Syndicat est assuré par la convention avec le Conseil Général du Gard, par les cotisations de ses adhérents et par des sous-traitances de faibles montants dans des actions techniques. Dans ce dernier cas, le Syndicat met en avant sa branche technique, le GDF. Le Syndicat effectue aussi des prestations (quelques journées par an) pour la Mairie de Nîmes (suivi du Clos Gaillard) et la Coopérative (appui au martelage de coupes, à la rédaction de plans simples de gestion). Il est rappelé que le poste d'ingénieur ne pourrait être conservé sans cette convention.

6.2. Comptabilité

Le Cabinet SAS AFG, Société d'Expertise Comptable de Saint-Christol gère les comptes du Syndicat depuis 2016 et produit annuellement un bilan financier. Les comptes sont suivis en interne par le trésorier Robert SOULIER.

Conclusion

Au cours de l'année 2022, grâce à l'appui financier du Conseil départemental du Gard, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard et son bras technique le Groupement de Développement Forestier Gardois ont poursuivi leurs différentes actions en les inscrivant clairement dans une perspective de développement durable, celui-ci alliant technique, économie, social et environnement.

Pour cela, ils ont multiplié les occasions de contacts avec les propriétaires forestiers : visites-conseils, réunions de sensibilisation et d'information, appui aux formations à la gestion forestière (FOGEFOR), site Internet, dialogue sur les réseaux sociaux, promotion des ouvrages forestiers et notamment « Proposition pour la Garrigue » ...

Cette année encore, ils ont ainsi amené un grand nombre de propriétaires forestiers à prendre conscience de la nécessité de mieux connaître et maîtriser la gestion de leurs forêts, en termes d'économie, d'emploi local, de transition énergétique, de bilan-carbone, de qualité de vie, de biodiversité et de qualité de sols, de l'air, de l'eau, bref d'environnement en général.

La participation à des manifestations grand public, comme les escapades nature, permet également de faire connaître et respecter les espaces boisés et de sensibiliser aux enjeux de la forêt et des risques auxquels elle est exposée.

Le Syndicat et le GDF sont également investis dans les actions de protection de l'environnement : Sites Natura 2000 du département, suivi du PDPFCI, Observation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire du Parc National des Cévennes, participation aux travaux et commissions du PNC ...

Ils s'impliquent également dans des démarches territoriales autour de la forêt pour structurer l'économie locale, telles que l'animation sur le territoire d'Alès Agglomération ou encore la participation active au sein des chartes forestières de territoire et notamment celle du Pays Cévennes.

Ils ont participé aux actions concourant à l'économie des filières spécifiques locales (bois-énergie, gemmage du pin maritime, châtaignier, truffes, bois d'artisanat, essences médicinales...).

Enfin, conscients des attentes de notre société en matière de fréquentation des espaces « naturels » forestiers (cadre de vie/paysages, randonnées, chasse, cueillettes, ressourcement, ...) et des enjeux écologiques auxquels la forêt peut apporter des solutions (limitation des effets dévastateurs des inondations, fixation des sols, épuration de l'eau et de l'air, biodiversité), ils les prennent en compte dans leurs actions, leurs messages, leurs grandes orientations.

La pertinence des actions réalisées par le Syndicat, et son bras technique le GDF, d'une part, se vérifie par le fait qu'ils sont de plus en plus sollicités pour participer à des réflexions, commissions... A titre d'exemples, signalons que le Syndicat participe au Comité de pilotage du Contrat territorial Occitanie du Pays Cévennes ; que les promoteurs du Parc naturel des Garrigues ont proposé au Syndicat un siège au conseil d'administration ; que le PETR Uzège-Pont-du-Gard a proposé une place au Syndicat dans son Conseil de développement) ; etc.

✎ d'autre part, se corrobore par le nombre croissant de ses adhérents. Ainsi, avec 536 adhérents, le Syndicat du Gard est le plus important en nombre d'adhérents des 13 syndicats d'Occitanie.

En conclusion, dans les années futures (2023 et au-delà), les actions relatées dans le présent compte-rendu d'activités doivent être poursuivies, voire amplifiées, car :

- les problématiques liées aux changements climatiques s'aggravent avec en corollaire l'augmentation de l'aléa « incendie », les dépérissements qui affectent certains peuplements forestiers y augmentant le risque feu
- la réussite de la transition énergétique implique l'inscription dans la durée des actions de sensibilisation auprès des forestiers privés détenteurs de la majorité de la ressource bois dans le département (bilan carbone neutre du bois énergie, stockage du carbone dans le bois-construction)
- enfin, le besoin de « consommation » des espaces naturels (forestiers) par le grand public est croissant et doit s'accompagner d'un « mode d'emploi » pour éviter le choc des « cultures » entre les citadins qui sanctuarisent la nature et les ruraux qui la façonnent pour la faire vivre et en vivre évitant ainsi la désertification des territoires ruraux. Au travers de son Label « Gard Pleine Nature », le Conseil départemental a sans doute un rôle à jouer dans ce domaine. Les démarches, à long terme, engagées en 2017 pour une meilleure acceptation sociale des récoltes de bois, démarches dans lesquelles le Syndicat s'est fortement impliqué, vont amener des partenariats (pas forcément coûteux : mise en commun de réseau, ...), pour une pleine efficacité de celles-ci. Le Conseil départemental doit y trouver sa place.

Pour tout cela, l'appui du Conseil départemental du Gard est absolument nécessaire dans un cadre qui met en adéquation ses grandes orientations et leur traduction dans la convention le liant au Syndicat des forestiers privés Gardois.

Annexe 1 : Invitations aux journées d'information techniques

Réunion d'information technique Découvrons la filière bois locale : visite de scieries

Chère adhérente, cher adhérent,

Le Secteur « Viganais » du Groupement de Développement Forestier (GDF) a le plaisir de vous inviter à la découverte de deux entreprises locales de transformation du bois : la scierie UFV et la scierie mobile de M. GRANIER. Accompagnés par les gérants respectifs des structures, vous découvrirez comment ces deux scieries qui ont des atouts complémentaires permettent de valoriser au mieux nos massifs cévenols.

Rendez-vous le jeudi 9 juin 2022 à 9h à Avèze sur le parking de Sud Bois

(voir plan d'accès au dos de l'invitation)

Programme

- ❖ **9h** - Accueil des participants par M. Jean-François DROMEL, Président du Groupement de Développement Forestier Gardois et M. Jean-Marc NOUGUIER, référent du Secteur Viganais du GDF.
- ❖ **9h15** - Visite de la scierie UFV (Union Forestière Viganaise), acteur de la filière ayant un rayonnement national, et échanges avec M. GLEIZE, gérant.
- ❖ **11h** - Départ groupé vers Roquedur. Visite de la scierie mobile de M. GRANIER située sur le groupement forestier de Roquedur et échanges avec le gérant
- ❖ **12h30** - Fin de la réunion.



M. GRANIER et sa scierie mobile

Possibilité de poursuivre les échanges en extérieur autour d'un pique-nique apporté par chacun.

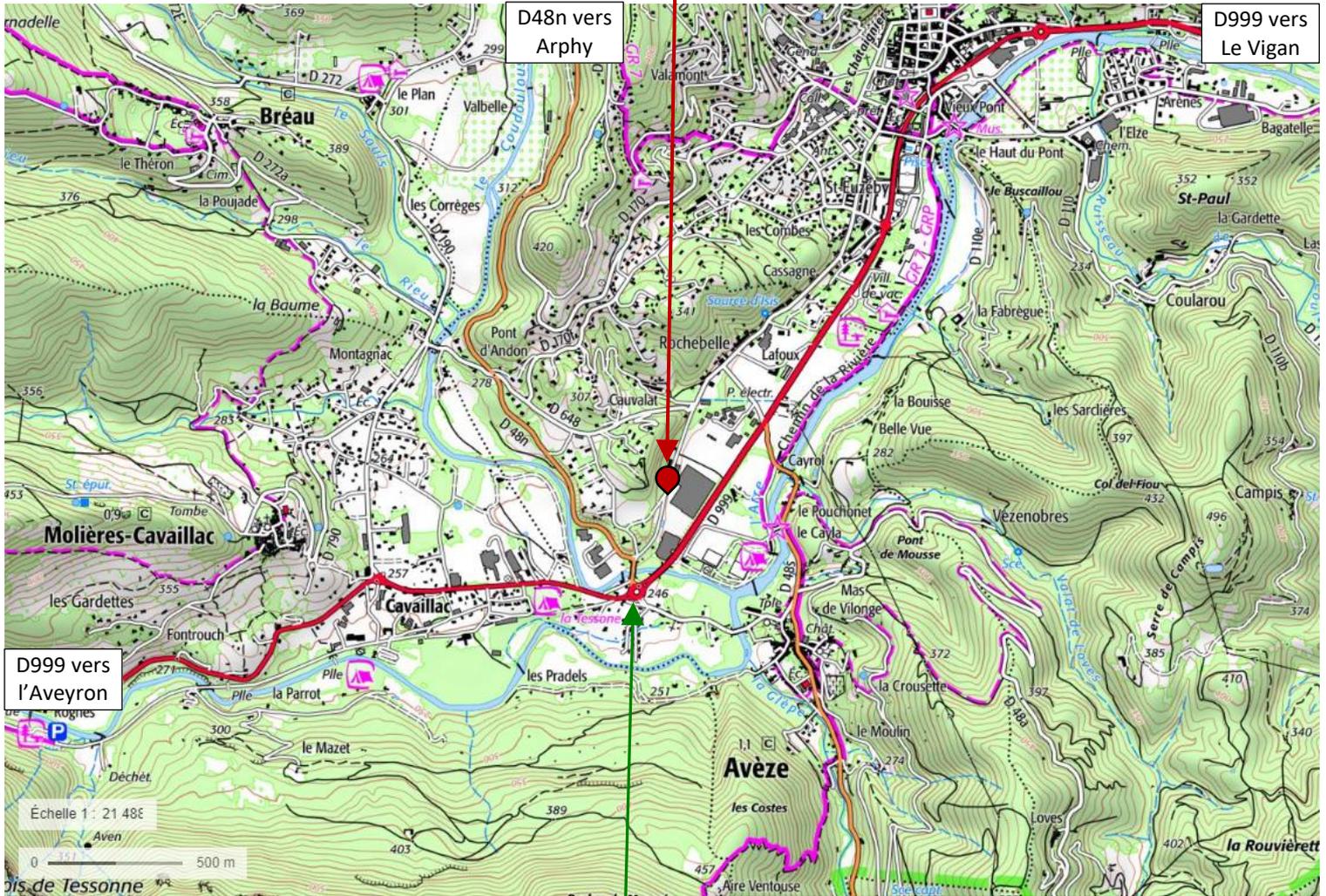
Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de **confirmer votre inscription** par téléphone (06 84 19 18 65) ou email : technique@forestiersdugard.com

Les réunions d'information technique du GDF sont organisées à l'intention des adhérents du Syndicat et du GDF. Outre que ces réunions contribuent à enrichir vos connaissances forestières, elles vous fournissent l'occasion de dialoguer et de partager entre amis de la forêt.

N'hésitez pas à y convier vos voisins et amis forestiers afin d'agrandir la famille des propriétaires forestiers concernés par la gestion durable de leur patrimoine boisé.

Ces réunions sont gratuites.

Rendez-vous à Avèze, à 9 heures,
sur le parking de Sud Bois
Rue des Taillades, Pouchonet



Suivre les flèches
REUNION FORESTIERE
à partir de là



Au vu de la situation sanitaire :

- l'inscription à cette réunion d'information est **OBLIGATOIRE**
- les gestes de prévention seront de mise

Merci de vous inscrire par mail à technique@forestiersdugard.com ou par téléphone (06 84 19 18 65) avant le mercredi 8 juin.



Cette réunion d'information est organisée avec le soutien du Conseil départemental du Gard

Réunion d'information technique Planter le paysage : l'arboretum dans la colline

Chère adhérente, cher adhérent,

Le Secteur « Garrigues » du Groupement de Développement Forestier (GDF) a le plaisir de vous inviter à la découverte d'une propriété atypique du Piémont Cévenol. Passionné de flore méditerranéenne, son propriétaire, M. POMAREDE, adhérent du Syndicat, a œuvré pendant de nombreuses années à créer un « arboretum maison ». Accompagnés de M. THOMPSON, chercheur spécialisé en écologie, évolution et conservation de la biodiversité méditerranéenne, vous découvrirez quelles essences ornent les versants de la propriété et comment cet îlot de diversité s'inscrit dans le paysage.

Rendez-vous le mercredi 21 septembre 2022 à 9h à Carnas

(54 ancien chemin de Carnas, voir plan d'accès au dos de l'invitation)

Programme

- ❖ **9h** - Accueil des participants par M. Marc MAZERT, référent du Secteur Garrigues du GDF.
- ❖ **9h15** - Visite de la propriété et interventions de M. POMAREDE et de M. John THOMPSON, chercheur au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive - CNRS.
Parcours d'environ 2km de petits sentiers, prévoir des chaussures de marche et un pantalon de rigueur.
- ❖ **12h30** - Fin de la réunion.

Possibilité de poursuivre les échanges en extérieur autour d'un pique-nique apporté par chacun.

Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de **confirmer votre inscription** par téléphone (06 84 19 18 65) ou email : technique@forestiersdugard.com



Les réunions d'information technique du GDF sont organisées à l'intention des adhérents du Syndicat et du GDF. Outre que ces réunions contribuent à enrichir vos connaissances forestières, elles vous fournissent l'occasion de dialoguer et de partager entre amis de la forêt.

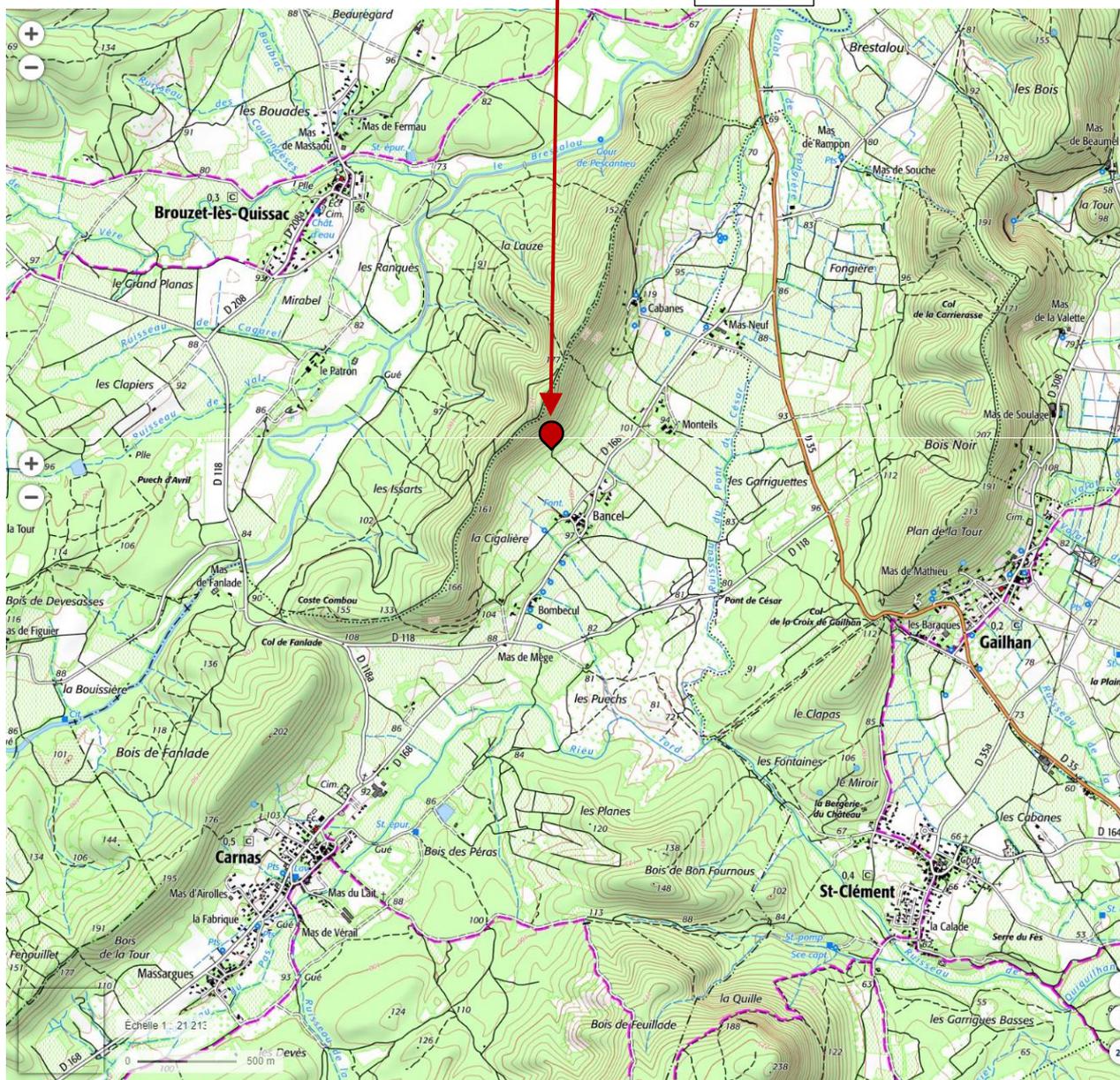
N'hésitez pas à y convier vos voisins et amis forestiers afin d'agrandir la famille des propriétaires forestiers concernés par la gestion durable de leur patrimoine boisé.

Ces réunions sont gratuites.



Rendez-vous à Carnas, à 9 heures,
54 ancien chemin de Carnas (hameau de Bancel)

D35 vers
Quissac



D35 vers
Sommières



Cette réunion d'information est organisée avec le soutien du Conseil départemental du Gard

Invitation à la réunion d'information « La reprise en main de ses parcelles forestières après 50 ans de non-gestion »

Chère adhérente, cher adhérent,

Le Secteur « Cévennes alésiennes » du GDF du Gard vous invite à découvrir le regroupement forestier du Mas Roussel, au Martinet. Passionnés et motivés, les propriétaires forestiers de ce regroupement se sont associés pour mutualiser leurs énergies et moyens afin d'élaborer un projet durable de gestion commune de leurs parcelles. **Béatrice DELGADO et Annie DELMAS** (propriétaires associées) nous accompagneront lors de cette matinée d'informations et nous guideront dans leur forêt. Seront évoqués l'histoire de ce regroupement, les travaux déjà réalisés et les projets à venir.

Rendez-vous le 5 octobre à 8h45 Au col de Trélis (entre Rochessadoule et le Martinet)

Au programme

- ❖ **8h45** - Regroupement des participants au col de Trélis pour un **départ groupé vers la forêt du Mas Roussel**.
 - ❖ **9h10** - Accueil des participants sur le terrain autour d'un café convivial offert par les propriétaires. Présentation du regroupement forestier du Mas Roussel par les propriétaires Béatrice DELGADO et Annie DELMAS.
 - ❖ **9h30** - Visite de la forêt du Mas Roussel accompagnés par les propriétaires et Christine BOYER, technicienne forestière du CRPF.
- Munissez-vous de chaussures de marche et, le cas échéant, d'un vêtement de pluie.*
- ❖ **12h30** - Retour au col de Trélis ou possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de poursuivre les échanges en extérieur autour d'un pique-nique apporté par chacun.

Pour la bonne organisation de cette réunion, merci de **confirmer votre inscription** par téléphone (06 84 19 18 65) ou email : technique@forestiersdugard.com

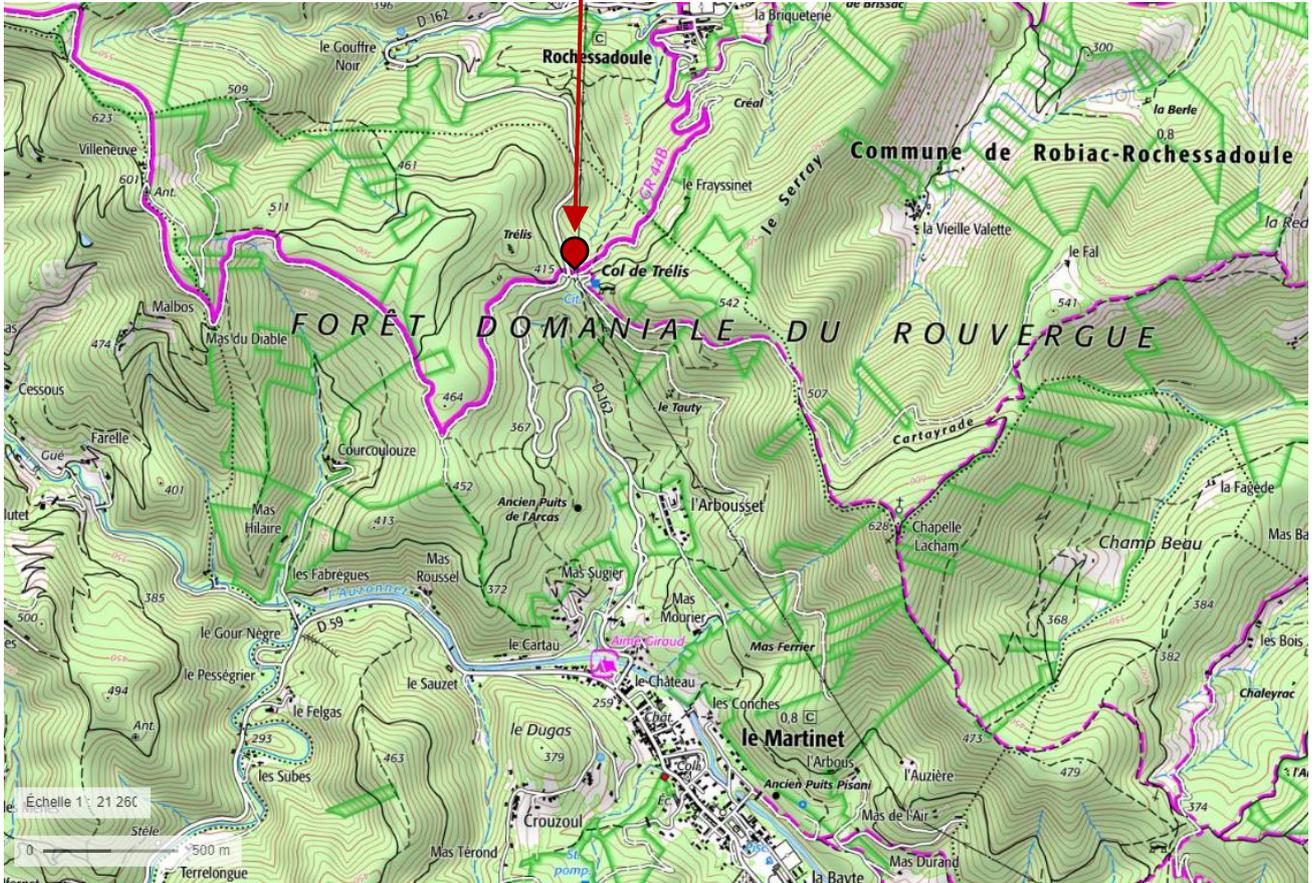
Les réunions d'information technique du GDF sont organisées à l'intention des adhérents du Syndicat et du GDF. Outre que ces réunions contribuent à enrichir vos connaissances forestières, elles vous fournissent l'occasion de dialoguer et de partager entre amis de la forêt.

N'hésitez pas à y convier vos voisins et amis forestiers afin d'agrandir la famille des propriétaires forestiers concernés par la gestion durable de leur patrimoine boisé.

Ces réunions sont gratuites.

Rendez-vous au col de Trélis à 8h45

D162 vers
Robiac-
Rochessadoule



D59 vers
Portes

D59 vers
Saint-Florent-
sur-Auzonnet



La forêt du regroupement du Mas Roussel et ses propriétaires en réunion de travail

Annexe 2 : Modèle de diagnostic de gestion

Forêt appartenant à M, Mme ...

Coordonnées et qualité du contact	Prénom Nom	Téléphone	E-Mail
<i>Qualité</i> : Propriétaire	<i>Commune</i> :		<i>Surface boisée</i> : ha
<i>Ingénieure forestière</i> : Astrid de MONTBRON			<i>Date de visite conseil</i> :

ORIGINE DE LA VISITE

INVESTISSEMENT ET OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE

Historique :

Travaux :

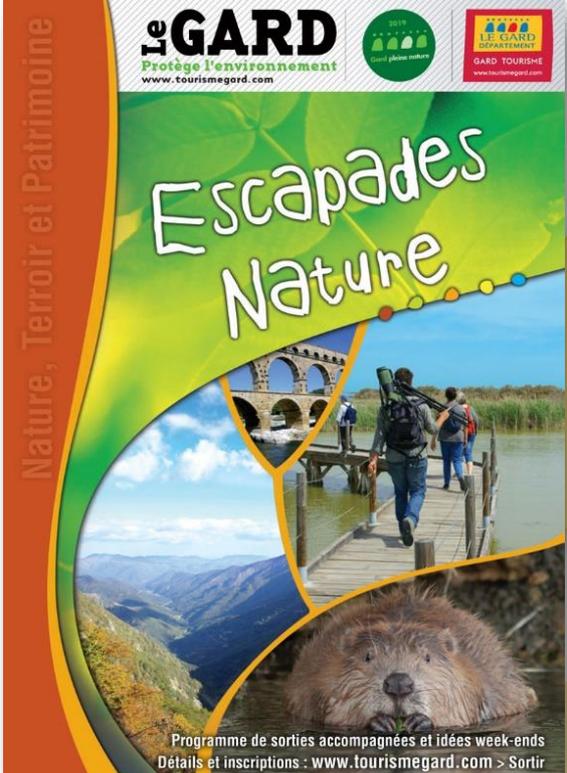
Limites :

Objectifs : A définir au moment de l'entretien avec le propriétaire : amélioration ou transformation de l'existant (adaptation au changement climatique), vente de bois, garantir l'autoconsommation, transmettre (héritage), protection contre l'incendie, agrément, chasse, sylvopastoralisme, ...

DIAGNOSTIC FORESTIER

Type de peuplement :	
Composition (essences) et vigueur :	
N° des parcelles cadastrales concernées :	Superficie :
Nature et description du sol :	
Situation topographique et % de pente :	
Altitude :	
Espèce(s) remarquable(s) le cas échéant :	

Annexe 3 : Invitations aux escapades nature



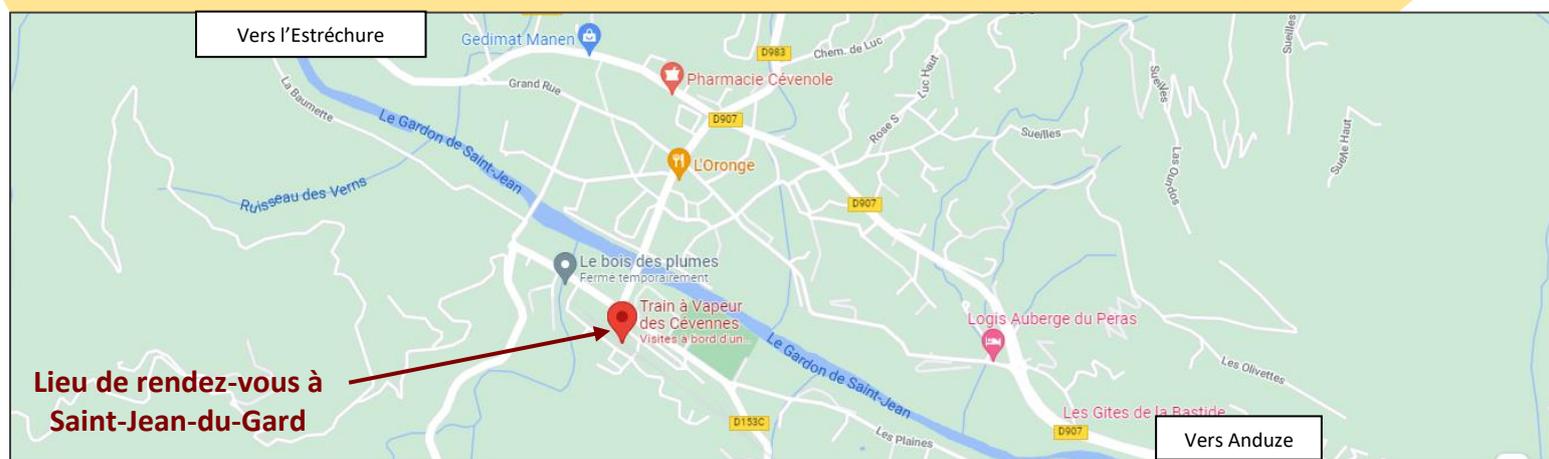
Balade en forêt cévenole... La forêt, comment ça pousse... ?

Mercredi 4 mai 2022

**RDV devant l'ancienne gare de Saint-Jean-du-Gard
départ groupé à 9h - retour vers 12h30**

Lors d'une balade en forêt, venez découvrir les multiples essences d'arbres qui peuplent nos forêts, leur origine, leur histoire, leur écologie. Vous découvrirez aussi comment vit une forêt, comment elle se renouvelle et comment l'homme peut subtilement l'aider à évoluer.

Prévoir des chaussures de marche et des vêtements adaptés aux prévisions météorologiques.

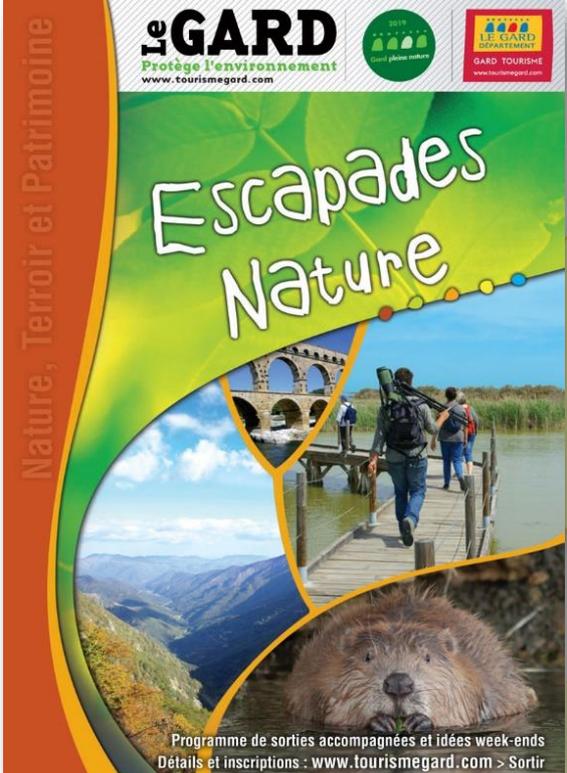


Cette escapade nature vous est proposée par le
Syndicat des Forestiers Privés du Gard



**Renseignements et inscription :
06 84 19 18 65 ou 06 88 97 60 93**

Participation gratuite



Balade dans la forêt cévenole...

Le monde vivant de la forêt

Vendredi 15 juillet 2022

RDV à l'office du tourisme de Saint-André-de-Valborgne
départ groupé à 9h - retour vers 16h30

Guidés par des forestiers, sur un parcours de 10 km dans le Parc National des Cévennes, venez découvrir les arbres (origine, écologie, symbolique, vertus, débouchés des bois ...) et les animaux sauvages qui peuplent nos forêts, et apprenez à voir la main cachée de l'homme qui la gère discrètement depuis des siècles.

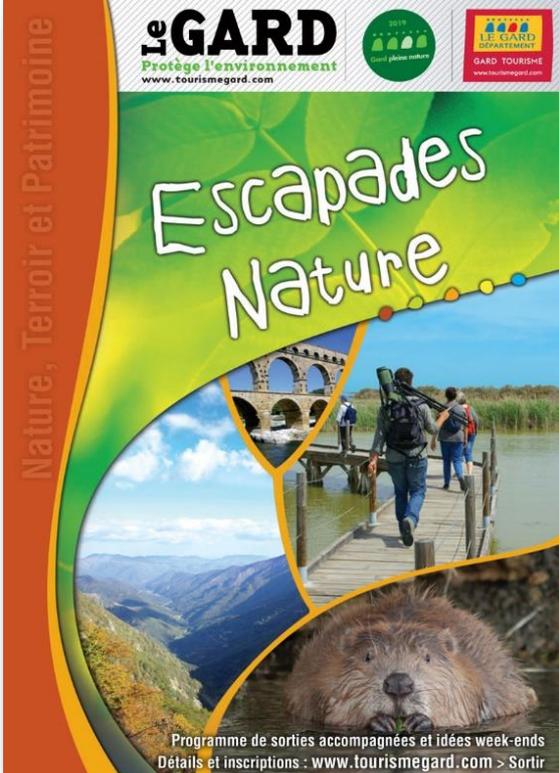
Prévoir des chaussures de marche, un chapeau et une grande bouteille d'eau.



Cette escapade nature vous est proposée par le Syndicat des Forestiers Privés du Gard



Renseignements et inscription :
06 07 45 14 90 ou
bernard.cabannes@laposte.net
Participation gratuite



Balade dans la forêt de garrigue pour découvrir... Les pouvoirs bienfaisants de la forêt

Vendredi 30 septembre 2022

Départ à 14h du parking du Clos Gaillard (Nîmes)
Retour prévu vers 17 h

Guidés par des forestiers, vous vous immergerez dans la quiétude d'une forêt de garrigue, dans les senteurs des différentes essences d'arbres rencontrés et vous ressentirez la sérénité qu'ils nous transmettent. Vous découvrirez l'histoire des arbres rencontrés, leur écologie, les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec leur environnement. Vous découvrirez aussi la manière de les cultiver. Enfin, vous découvrirez leurs vertus médicinales et leurs bienfaits pour l'homme et la planète.

Parcours de 5 km environ

Se munir de chaussures et vêtements adaptés à la randonnée ainsi que d'eau en quantité suffisante.



De Nîmes :
Sur la D907 entre Nîmes et Gajan (route d'Anduze), prendre à droite dans l'allée bordée de rochers (voir ci-dessus). Continuer environ 1 km jusqu'au parking.

De Lédignan :
Sur la D907 entre Gajan et Nîmes (route d'Anduze), prendre à gauche dans l'allée de rochers, juste après l'allée de pins pignons. Continuer environ 1 km jusqu'au parking.

Cette escapade nature vous est proposée par le
Syndicat des Forestiers Privés du Gard



Renseignements et inscription :
06 82 71 60 01 ou president@forestiersdugard.com
Participation gratuite – inscription obligatoire

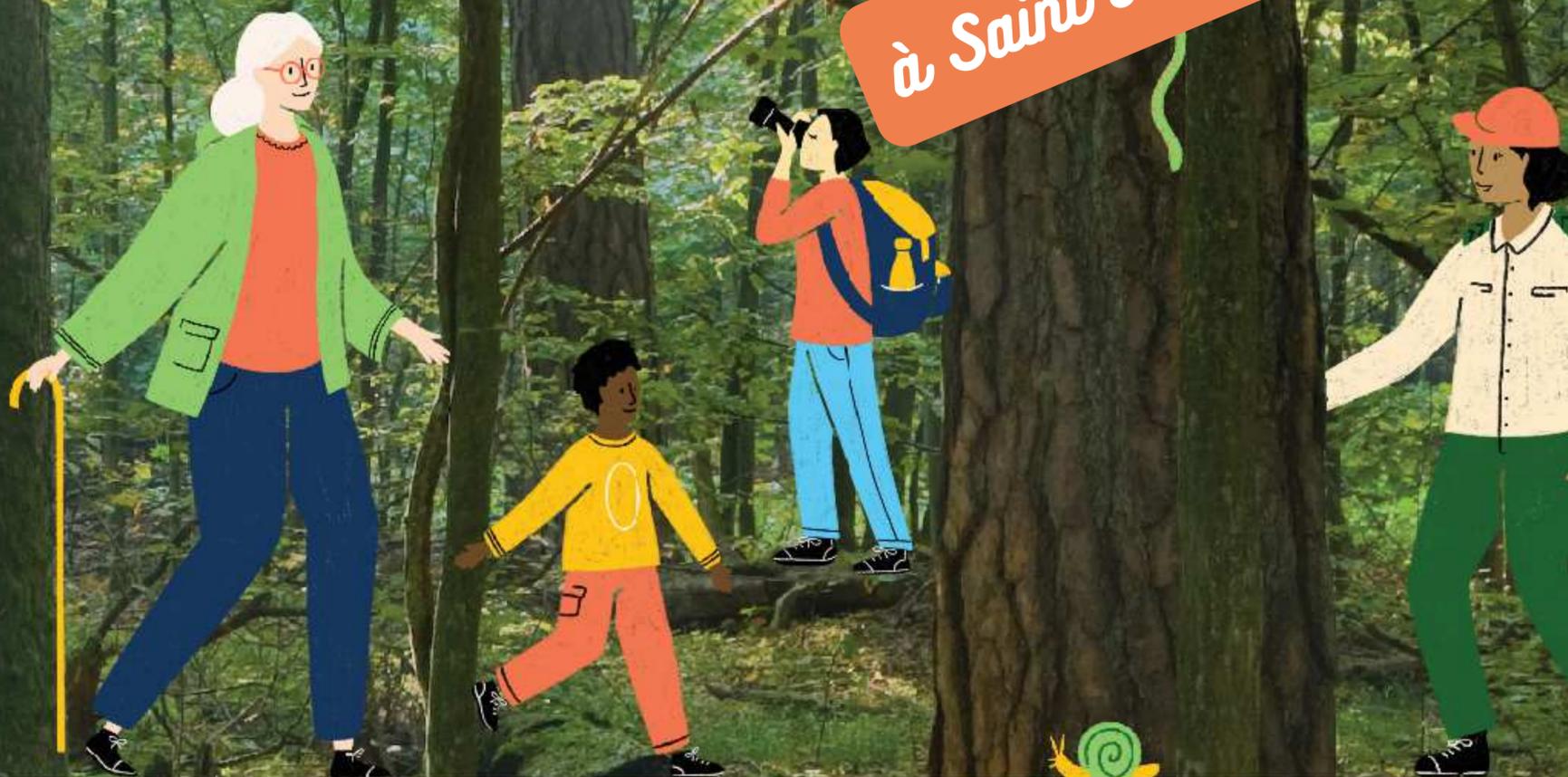
Annexe 4 : Affiche pour la Journée Internationale de la Forêt

**26 mars
2022**

Journée internationale des **forêts**

*Chasse au trésor
"à la découverte de la forêt"*

à Saint-Jean-du-Gard



4 départs prévus : 10h - 11h - 14h - et 15h

RDV sur le parking 2km avant le col de Saint-Pierre sur la gauche en arrivant de Saint-Jean-du-Gard (sur la D260)

Parcours d'environ 3 km à pied. Possibilité de déjeuner sur place avec un pique-nique tiré du sac.

Munissez-vous de chaussures et vêtements adaptés à une sortie en forêt.

Réservation au 06 84 19 18 65 ou technique@forestiersdugard.com

Evènement organisé par le Syndicat des Forestiers Privés du Gard

**Annexe 5 : Documents relatifs à l'opération de « gestion durable
des forêts cévenoles**

VOUS ÊTES
PROPRIÉTAIRE
FORESTIER
SUR ALÈS AGGLO

PRÉPAREZ L'AVENIR
DE VOTRE FORÊT !



La FORÊT :
une richesse
ÉCOLOGIQUE,
ÉCONOMIQUE
& SOCIALE



LE SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS DU GARD VOUS
AIDE À GÉRER VOS BOIS ET FORÊTS

~ OBTENEZ GRATUITEMENT UN CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES ~

Qu'est-ce qu'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ?

C'est un document de gestion durable qui vous permet de mieux connaître votre peuplement, d'y définir des objectifs, de prévoir un programme de travaux et de récolte, et d'avoir accès à des aides pour entreprendre des travaux forestiers.

Pour faire une gestion forestière durable, contactez-nous :

au 06 84 19 18 65 ou technique@forestiersdugard.com

SYNDICAT DES FORESTIERS DU GARD - 6 avenue des Platanes 30720 Ribaute-les-Tavernes - www.forestiersdugard.com

GERER VOTRE FORÊT DE MANIÈRE DURABLE, N'HESITEZ PLUS !

⇒ Vous êtes adhérentes/adhérents du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, nous vous proposons d'établir gratuitement un Code de bonnes pratiques sylvicoles pour vous aider à gérer durablement votre forêt. Celui-ci vous permettra, si vous le souhaitez, de bénéficier de subventions pour vos travaux forestiers ! ←

Ribaute-les-Tavernes, le 12 avril 2021

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous êtes propriétaire de bois et forêts sur le territoire d'Alès Agglomération.

Le Groupement de Développement Forestier (GDF) du Gard, bras technique du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, vous propose une action inédite : **obtenez gratuitement un document de gestion durable pour votre propriété forestière !**

En effet, dans le cadre du Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon, le GDF porte l'action « Gestion durable des forêts cévenoles et mobilisation des propriétaires forestiers ». Cette action, subventionnée par le FEADER (fonds européen) et Alès-Agglomération, permet d'établir gratuitement des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour les forêts de moins de 25ha des propriétaires forestiers privés du territoire d'Alès-Agglomération. Vous y avez donc droit !

Mais ce n'est pas tout : ce CBPS vous permettra de **bénéficier de subventions très incitatives pour vos travaux forestiers** si vous décidez d'en réaliser.

Vous vous demandez sans doute ce qu'est un CBPS ?

C'est un document qui décline les interventions sylvicoles (dépressage, éclaircie, plantation, etc) nécessaires à la conduite de manière durable des différents types de peuplements composant vos bois et forêts. Ce document est ensuite agréé officiellement par le Centre Régional de la Propriété Forestière ce qui confère à vos bois et forêts le statut d'espace forestier géré durablement et vous ouvre un certain nombre d'avantages.

En préalable à l'établissement du CBPS, **le GDF vous propose une visite-conseil gratuite**, effectuée en votre compagnie si possible, par l'ingénieure forestière de notre établissement. Au terme de celle-ci, vous recevrez **gratuitement le diagnostic de vos bois et forêts** qui vous permettra une meilleure connaissance de vos peuplements forestiers et vous facilitera la connaissance des modalités et de la temporalité des interventions sylvicoles nécessaires à la gestion durable de votre forêt.

L'avenir de votre forêt se prépare dès aujourd'hui : si vous souhaitez obtenir un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour votre propriété et recevoir une visite gratuite de l'ingénieure forestière du Syndicat, contactez-nous au **06 84 19 18 65** ou par mail à technique@forestiersdugard.com.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, à vos amis et voisins forestiers !

Bien cordialement,

Francis MATHIEU
Président du Syndicat des Forestiers Privés du Gard

Ces visites à caractère professionnel sont autorisées par la réglementation en vigueur liée à la situation sanitaire. Les rencontres auront lieu dans le strict respect des recommandations sanitaires actuelles.